

## Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.....	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.....	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 205e assemblée générale tenue le 14 octobre 2021.2	
4.1 Suites au procès-verbal.....	2
5. Informations.....	3
5.1 Processus de consultation des membres pour l'entente de répartition des cours multidisciplinaires et complémentaires.....	3
6. Rentrée Covid et directives.....	3
7. FRS.....	4
8. Consultation sur la <i>Directive visant à prévenir les conflits d'intérêts dans les relations pédagogiques entre un membre du personnel et une étudiante ou un étudiant qui est son enfant ou qui habite sous le même toit.</i> ....	5
9. Consultation sur la ressource EESH.....	5
10. Divers.....	7
11. Levée de l'assemblée.....	7

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

### **Résolution 206.1**

« Il est proposé de nommer Jean-Thomas Courchesne à la présidence d'assemblée. »

Julie Dionne propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

### **Résolution 206.2**

« Il est proposé d'accepter les nouveaux membres qui suivent :

- Vanessa Héту (Soins infirmiers),
- Marc-Antoine Charrette (Littérature et communication),
- Frédéric Chatigny (Techniques de santé animale),
- Philippe St-Pierre (Physique)
- Maude Deschênes-Pradet (Littérature et communication) »

Evelyne Letendre propose et Michèle LeRisé appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

#### **Résolution 206.3**

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »

Dominique Dubuc propose et Steve McKay appuie.  
Adoptée à majorité.

### 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 205e assemblée générale tenue le 14 octobre 2021.

Evelyne Letendre précise qu'une correction a été apportée au PV. En effet, le nom de Jean Fradette apparaissait dans les scrutateurs alors que c'est le nom de Martin Fontaine qui devait figurer. La correction a été faite par l'agent de bureau.

#### **Résolution 206.4**

« Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 205e assemblée générale tenue le 11 novembre 2021 tel que modifié. »

Jean-Luc Filion propose et Catherine Ladouceur appuie.  
Adoptée à l'unanimité.

#### 4.1 Suites au procès-verbal.

- **5- Entente de principe** : Mathieu Poulin-Lamarre rappelle que le vote sur l'entente de principe a eu lieu le 11 novembre dernier. Les deux ententes avaient été adoptées lors de cette assemblée. Des résultats mitigés ont été visibles un peu partout dans le réseau. Toutefois, dans l'ensemble, les deux ententes ont été adoptées. Ainsi, une nouvelle convention collective 2020-2023 sera applicable. Une rétroaction salariale aura lieu dès que l'on aura signé la nouvelle convention concernant les hausses d'avril 2020 et d'avril 2021. Une nouvelle hausse est aussi prévue en avril 2022. La convention se terminera le 31 mars 2023, donc le processus de négociation de la prochaine convention sera entamé sous peu. Les conditions de travail des précaires seront au cœur des prochaines demandes. L'exécutif commencera bientôt sa tournée pour recueillir les commentaires et demandes des membres à ce sujet.
- **6- E-104** : Amélie Gauthier rappelle que l'annexe E-104 concerne le perfectionnement des enseignants. Ce budget s'ajoute à celui déjà prévu pour le perfectionnement individuel. Les principes adoptés en novembre ont été transmis à la direction. Toutefois, lors de l'attribution des ressources, la direction a constaté que les principes n'étaient pas assez précis pour discriminer les demandes entre elles et que la répartition devrait être arrimée avec le perfectionnement individuel. Les sommes seront donc attribuées à partir de l'automne 2022.
- **7.2- Modalité des réunions** : Julie Dionne rappelle qu'un point avait été annoncé à ce sujet. L'exécutif avait fait un travail pour proposer le maintien des assemblées en présence. Toutefois, le contexte sanitaire actuel rend ce point inapproprié. De plus, des points plus urgents devaient être traités aujourd'hui. Le point est donc remis à plus tard.

## 5. Informations.

### 5.1 Processus de consultation des membres pour l'entente de répartition des cours multidisciplinaires et complémentaires.

Amélie Gauthier rappelle que l'entente de principe adoptée lors de l'AG de novembre permet que les cours multidisciplinaires et complémentaires génèrent l'ouverture de postes. En exécutif et en sous-comité du CRT, un bilan a été fait afin de constituer un répertoire des cours distribués. Plusieurs modes de distribution ont été remarqués.

Deux sondages seront envoyés afin de recueillir les avantages et inconvénients des différents modèles de répartition des cours. À la suite des sondages, il y aura un CIDS le 26 janvier prochain. Un représentant de chaque département sera alors rencontré avec la FNEEQ (Véronique Lépine et Marie-Ève Côté).

L'objectif est de faire émerger des principes rassembleurs pour répartir les cours complémentaires et multidisciplinaires. Un sous-comité du CRT a été constitué pour participer à ce dossier. Des rencontres auront lieu le 20 janvier et le 1er février. Dès que possible, un point sera présenté en AG pour adopter des principes de répartition. L'exécutif est intéressé à rencontrer les départements, membres et programmes qui le souhaitent, ceux-ci n'ont qu'à contacter l'exécutif.

Cours complémentaires : La ressource allouée aux **cours complémentaires** peut être distribuée à toute discipline ayant développé une offre de cours ciblant une des compétences de la formation générale complémentaire.

- Cours multidisciplinaires : Peuvent être enseignés par plusieurs disciplines au sein de certains programmes et/ou sont associés aux compétences 021L et 021M (cours complémentaires abordant une problématique sous une loupe transdisciplinaire).
- Des membres se demandent si des nouveaux cours peuvent être créés.
- Des membres soulignent également leur préoccupation par rapport au fait que les cours complémentaires devraient davantage correspondre aux intérêts des étudiants (alors que plusieurs ont leur dernier choix).
- Des membres souhaitent que le traitement de ces cours soit particulier en Sciences humaines étant donné le nombre important de ce type de cours dans leur programme.

## 6. Rentrée Covid et directives.

Julie Dionne rappelle les points importants présentés dans le QLP et dans les directives envoyées par la direction. Dans les circonstances pandémiques actuelles, les décisions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la direction du cégep et de la Santé publique sont tardives et manquent parfois de clarté et de cohérence. Alors qu'une rentrée en présence avait été annoncée, les informations reçues par la suite de la part du ministère suggéraient que des cours à distance pourraient être donnés jusqu'au 31 janvier. En réaction à cela et à la situation sanitaire en Estrie, la direction du cégep a donc décidé de tenir la première semaine de la session à distance. L'exécutif considère que les contradictions dans le discours et l'absence manifeste de la ministre McCann sont inacceptables.

Julie Dionne rappelle les actions et demandes qui ont été faites par l'exécutif afin de gérer la situation et de prévoir une rentrée la plus adéquate possible. L'exécutif avait demandé le report de la rentrée, ce qui a été refusé par la direction. Par la suite, l'exécutif avait demandé que les deux premières semaines soient à distance, ce que la direction avait également refusé jusqu'à la réception de la lettre de la ministre vendredi 7 janvier. L'objectif de l'exécutif était d'avoir le plus de prévisibilité et de stabilité possible.

La situation sanitaire étant difficilement prévisible, il n'est pas possible à l'heure actuelle de savoir si les cours en présence pourront être maintenus toute la session. Si les cours devaient basculer à distance en cours de session, un temps d'adaptation sera demandé par l'exécutif. La gestion des absences pourrait s'avérer problématique et l'exécutif a rappelé à la direction que les enseignant.es ne pourraient pas gérer toutes ces absences. Les membres sont appelés à protéger leur santé avant tout. L'exécutif encourage les membres à donner leurs cours à distance si possible la semaine prochaine afin de contribuer à l'effort collectif.

De nombreuses questions sont posées par les membres afin d'éclaircir leur compréhension des directives. De nombreuses demandes sont aussi faites afin que les directives soient plus claires.

En regard des bouleversements causés par la situation actuelle, la présidence apporte la recommandation suivante :

### **Recommandation 1**

- Considérant l'incertitude causée par le contexte pandémique actuel;
- Considérant la nécessité pour les enseignant.es d'avoir des consignes claires dans des délais raisonnables afin de pouvoir préparer adéquatement la session d'hiver 2022;
- Considérant les efforts d'adaptation dont ont fait preuve les enseignant.es depuis le début de la pandémie de Covid-19;
- Considérant le rôle de leadership qui incombe à la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann;

### **Résolution 206.6**

*« Il est proposé que*

*- le SPECS-CSN déplore le désengagement de la ministre de l'Enseignement supérieur;*

*- l'exécutif du SPECS-CSN transmette cette résolution à la ministre de l'Enseignement supérieur;*

*- le SPECS-CSN invite les autres syndicats de la FNEEQ-CSN à adopter une résolution semblable. »*

Jolyane Arsenault propose et Bruno Lemieux appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## **7. FRS.**

Jean-Christophe Dominique fait une présentation sur le FRS afin de recueillir par la suite les commentaires de l'assemblée pour en arriver à une recommandation lors d'une prochaine AG.

Il présente donc un bref historique du FRS, l'état actuel du fonds et sa progression sur quelques années, les principales sources de revenu et de dépense du FRS, une comparaison avec le FRS d'autres cégeps et les avantages d'un FRS en santé.

Il présente ensuite quelques principes que l'exécutif aimerait mettre de l'avant pour la gestion du fonds : prestation au 1er jour de grève, augmentation de la prestation par jour de grève à 100 \$, maintien d'une réserve de 10 prestations pour 300 grévistes, réserve d'un montant minimal de 10 000 \$ pour les frais de mobilisation et de 100 000 \$ pour la protection légale.

Il présente aussi un fonctionnement que l'exécutif aimerait mettre de l'avant, soit que le montant de prestation, de mobilisation et de cotisation soit réévalué avant la fin de chaque convention collective et ajusté au besoin.

Des questions d'éclaircissement sont posées par les membres.

Des membres soulignent que les propositions de l'exécutif sont pertinentes et que l'idée d'augmenter les prestations est justifiée.

L'exécutif reviendra donc avec sa recommandation lors d'une prochaine AG.

## **8. Consultation sur la *Directive visant à prévenir les conflits d'intérêts dans les relations pédagogiques entre un membre du personnel et une étudiante ou un étudiant qui est son enfant ou qui habite sous le même toit.***

Jean-Luc Filion explique la *Directive visant à prévenir les conflits d'intérêt*. Il souligne que la direction fait une consultation sur cette directive même si elle n'en a pas l'obligation. L'objectif est donc de recueillir les commentaires des membres de l'assemblée afin de les transmettre à la direction.

Jean-Luc Filion présente donc le contexte dans lequel cette directive a été proposée. Puis, il présente le contenu de cette directive et expose les moyens pour atteindre les objectifs de cette directive. Il illustre les impacts de cette directive en proposant quelques exemples de cas. Par la suite, il présente les questions et commentaires de l'exécutif au sujet de cette directive telle qu'elle est formulée actuellement.

Des membres posent quelques questions et font quelques commentaires au sujet de la directive. Il est entre autres souligné que les DEP devraient être concernés par cette politique. Plusieurs réticences sont aussi manifestées, entre autres que les coordinations ne devraient pas voir leur tâche alourdie par ce processus et que cette directive remet en question l'intégrité professionnelle, selon certains. Toutefois, certains membres manifestent leur appui par rapport au fond de la directive, même si le processus pourrait être amélioré. Les commentaires des membres de l'assemblée ont été pris en note par l'exécutif.

Jean-Luc Filion présente ensuite la recommandation suivante :

### **Recommandation 2**

#### **Résolution 206.7**

« Il est proposé que les membres de l'exécutif siégeant au CRT portent les commentaires et préoccupations émis en Assemblée générale au CRT afin qu'il en soit tenu compte lors de la rédaction finale de la Directive visant à prévenir les conflits d'intérêts dans les relations pédagogiques entre un membre du personnel et une étudiante ou un étudiant qui est son enfant ou qui habite sous le même toit. »

Mylène Filion-Hébert propose et Noémi Roy appuie.

Adoptée à majorité.

## **9. Consultation sur la ressource EESH.**

Steve McKay explique que la proposition a pour objectif d'ouvrir un chantier pour l'attribution des ressources EESH. Il présente un rapide historique de la situation actuelle.

Le nombre d'étudiant.es ayant des mesures d'aide adaptées augmente d'année en année. Lors de la ratification de la convention collective 2015-2020, les parties se sont entendues pour financer des

mesures adaptées pour les étudiant.es en situation de handicap. Une lettre d'entente locale avait également été rédigée afin d'encadrer la distribution de la ressource au Cégep de Sherbrooke. Un comité syndical-patronal avait aussi été créé pour gérer l'attribution des ressources. En 2017, une résolution (177.6) mandatait le comité EESH à négocier l'attribution des sommes selon 3 axes : compétences langagières en français, en philosophie et en sciences humaines, dégagement pour l'encadrement, réflexion concernant la situation. Cette nouvelle ressource devait s'ajouter à celle que le Cégep de Sherbrooke dédiait déjà l'aide aux étudiant.es en situation de handicap.

À cause de la surembauche en 2018-2019, la direction a choisi de financer certains services à même l'enveloppe EESH dans le but de les protéger. Cela cause une certaine confusion quant à la provenance des sommes selon les divers types de projets.

Lors de la pandémie, le financement du cégep a été rehaussé pour faire face aux défis exceptionnels. Cela a permis de bonifier l'aide aux étudiants en difficulté. De plus, la surembauche fait place à une sous-empauche.

La nouvelle convention vient d'être négociée change également la donne. En effet, la ressource EESH est maintenant incluse dans le financement prévu à la convention collective, ce qui assure sa pérennité.

L'exécutif et les membres du comité EESH constatent certaines lacunes dans le processus d'attribution des ressources EESH. Les opérations du comité pourraient également être plus efficaces. Finalement, il manque une vision d'ensemble dans l'offre des mesures d'aide aux étudiant.es.

Un état des lieux a été demandé à la direction, mais tarde à arriver. L'exécutif trace aussi un portrait de son côté.

L'exécutif a demandé à la direction de suspendre l'appel de projets pour l'automne prochain en raison de la faible ressource disponible (0.2 ETC) et du contexte pandémique.

Pour toutes ces raisons, l'exécutif croit qu'il est nécessaire de réactualiser et de renouveler ses mandats avant d'aller plus loin.

### **Recommandation 3**

- Considérant que l'appel de projets qui a eu lieu à l'automne 2021 a causé beaucoup de mécontentement chez les enseignant.e.s;
- Considérant que la rentrée de l'hiver 2022 est perturbée en raison de la pandémie;
- Considérant que la date prévue pour le dépôt des projets était le 31 janvier;
- Considérant que l'exécutif du SPECS-CSN a demandé le report de l'appel de projet prévu à l'hiver 2022 afin d'éviter que se reproduise la situation vécue à l'automne 2021;
- Considérant la nécessité d'établir un mécanisme de sélection des projets qui soit transparent et qui s'appuie sur des critères valides pour discriminer les projets entre eux;
- Considérant que la ressource disponible dans l'enveloppe EESH pour financer un nouveau projet est d'environ 0.2 ETC annuel;
- Considérant que la ressource enseignante est désormais pérenne puisque son insertion à la convention collective est prévue à l'entente de principe;  
Considérant que la direction du Cégep de Sherbrooke produira l'inventaire et la description des différents projets d'aide aux étudiant.e.s déjà offerts à la fin du mois de janvier 2022;
- Considérant la nécessité d'adopter une perspective globale afin d'utiliser de la manière la plus cohérente et efficace possible les différentes ressources disponibles pour l'aide aux étudiant.e.s;

### **Résolution 206.8**

« Il est proposé que l'exécutif du SPECS-CSN

- 1. Confirme ses mandats concernant l'utilisation de la ressource EESH;
- 2. Participe à l'élaboration des principes afin de favoriser l'utilisation cohérente et efficace des différentes ressources disponibles pour l'aide aux étudiant.e.s.

Il est proposé que l'Assemblée générale du SPECS-CSN

- 1. Signifie son appui à la décision de reporter l'appel de projets EESH à l'hiver 2023;
- 2. Demande que les mesures nécessaires soient mises en place afin que le comité EESH opère de manière efficace ;
- 3. Demande que les travaux nécessaires permettant la distribution de la ressource EESH selon des principes cohérents et transparents soient complétés pour le projet de répartition de l'hiver 2023. »

Jean-Luc Filion propose et Rachel Mayrand appuie.

Adoptée à majorité.

Des questions d'éclaircissement sont posées par les membres. Il est entre autres souligné que des besoins sont visibles dans certaines disciplines qui ne reçoivent actuellement aucune ressource et que le délai semble long jusqu'à l'hiver 2023. Il est également souligné que les informations fournies aux membres enseignants du comité EESH étaient souvent rendues disponibles à la dernière minute, ce qui rendait le travail du comité très difficile. Il est également souligné que les sommes disponibles sont importantes et qu'il faut bien les utiliser.

## **10. Divers.**

La présidence remercie les membres d'avoir assisté à l'assemblée. Une prochaine AG aura lieu en février. D'ici-là, les membres sont invités à contacter l'exécutif au besoin.

## **11. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 205.11**

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 12h02. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Evelyne Letendre appuie.

Adoptée à l'unanimité.

---

Jean-Thomas Courchesne, présidence d'assemblée

---

Julie Dionne, présidente

---

Evelyne Letendre, secrétaire